

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIEME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

QUINTIDI 15 Brumaire.

(Ere Vulgaire).

Samedi 5 Novembre 1796.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

ALLEMAGNE.

De Mayence, le 16 octobre.

Avant-hier les français attaquèrent avec beaucoup d'impétuosité & à deux reprises le village de Hochstatten sur l'Alsens, & ils cherchèrent à se remettre en possession de cet endroit; mais les divisions de manteaux-rouges d'Odonel & du troisième bataillon Esclavon, se conduisirent avec tant de bravoure, que l'ennemi fut repoussé à chaque fois avec une perte considérable. La canonnade a été très-vive dans cette action.

Aujourd'hui les français ont abandonné la tête de pont de Brezenheim; du reste tout est resté tranquille sur le cordon.

(Extrait de la gazette de Liege, du 1^{er} novembre).

ANGLETERRE

De Londres, le 27 octobre.

Les dernières séances du parlement n'ont offert aucun débat intéressant, si ce n'est dans la séance de la chambre des communes du 18. L'ordre du jour ayant été lu, la chambre se forma en comité général pour examiner le passage du discours du roi où il est question d'un projet de descente en Angleterre de la part des français. M. Pitt prit la parole, & rappelant à la chambre les assurances qu'elle avoit données au roi de son empressement à concourir de tous ses moyens aux mesures propres à protéger le royaume contre une invasion, il annonça les moyens qu'il avoit jugés les plus efficaces pour remplir cet objet, & qui feroient la matière d'un bill qu'il soumettroit à la chambre.

Ces moyens consistent, 1^o. à lever dans les différentes paroisses du royaume un certain nombre d'hommes, que la chambre fixera, mais qui ne peut pas être moindre de 15 mille, pour être employés tant au service de mer qu'à celui de terre.

2^o. A augmenter la milice actuellement existante de 60 mille hommes au moins, qui seront choisis au sort dans les différens comtés & paroisses, mais qui ne seront obligés de servir & de joindre les régimens auxquels ils seront incorporés que dans le cas d'un besoin réel.

3^o. A faire aussi une augmentation de 20 mille hommes dans la cavalerie. On compte en Angleterre & dans le pays de Galles à-peu-près 200 mille chevaux de luxe, sur lesquels il y a déjà une taxe. Par le nouveau bill, tout propriétaire de dix chevaux sera tenu de fournir un homme & un cheval avec l'équipage nécessaire; celui qui aura plus de dix chevaux & moins de vingt payera en outre une somme proportionnée pour contribuer à l'équipement d'un cavalier; celui qui aura vingt chevaux en fournira deux, celui qui en aura trente en fournira trois, & ainsi de suite.

4^o. Tous les gardes-chasse & ceux qui ont acheté des permissions de chasser, pouvant être très utiles par leur habileté même à tirer, seront mis en réquisition pour former un corps de chasseurs & servir au besoin, à moins qu'ils ne préfèrent de renoncer à leurs patentes, ou de fournir un homme en état de les remplacer.

Après l'exposition de ces bases du bill proposé, le chancelier de l'échiquier s'est réservé de développer dans un autre moment les motifs & les détails de son plan.

M. Sheridan a pris la parole; & convenant de la nécessité de prendre des mesures efficaces pour prévenir ou repousser une invasion hostile, il s'est réservé aussi de discuter plus particulièrement dans un autre moment les mesures proposées par le ministre; il se réduit seulement à proposer quelques doutes sur la nécessité de ces mesures, qu'il ne croit pas aussi urgentes qu'on veut le faire croire.

M. Dundas a répondu à ces objections. M. Fox a attaqué ensuite le discours de M. Pitt, qui lui a répondu par de nouvelles raisons.

Nous pourrions revenir sur ces débats.

La séance s'est terminée par l'adoption des résolutions proposées par le ministre, sur les objets dont on vient de rendre compte.

IRLANDE.

De Dublin, le 16 octobre.

Le lord Camden, lord lieutenant de ce royaume, se rendit le 13 à la chambre des pairs & y fit l'ouverture du parlement par un discours d'usage, dans lequel il rappelle les mesures que le roi a prises pour la défense de l'Irlande, les succès que nos armes ont obtenus dans la dernière campagne, & les négociations entamées pour obtenir une paix générale: il y annonce la nécessité de pourvoir aux dépenses de l'année courante, ne doutant

pas du zèle & de l'empressement que son parlement mettra à concourir aux moyens de maintenir efficacement la sûreté, la dignité & la prospérité de l'empire britannique. Les communes s'étant retirées, les deux chambres ont voté sans beaucoup d'opposition l'adresse ordinaire de remerciement au roi & au lord lieutenant. Il n'y eut dans le débat de remarquable qu'un long discours que prononça dans la chambre des communes son meilleur orateur, M. Grattan, qui parla avec beaucoup de force & de talent contre le système de la guerre, la manière dont elle a été conduite, & ses suites désastreuses. U O

Le parlement a passé un bill pour la suppression de l'acte *habeas corpus* pendant une année.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 11 brumaire.

L'expulsion totale des moines de leurs couvens cause en ce moment de l'embarras. Il y a quelques jours on intima, au nom de la loi, aux récoltes de sortir sur-le-champ de leur maison; le gardien répondit au nom de la communauté, *que l'on pouvoit les chasser de chez eux par la violence, mais qu'ils n'en sortiroient pas autrement.* Aussitôt après cette réponse, la force armée vint bloquer les récoltes; les scellés furent apposés sur l'église & les clochers descendus: cette expédition attira un cours immense de spectateurs. Les autorités civiles & militaires prirent toutes les mesures pour faire respecter l'ordre public; hier il nous est arrivé un bataillon de canonniers pour renforcer la garnison. Il fut cependant convenu que le moment pris pour la suppression des ordres monastiques dans ce pays, pourroit être mieux choisi. C'étoit à la paix que cette opération dangereuse auroit dû avoir lieu. Il faut ajouter que le nombreux parti royaliste, celui non moins nombreux de l'ancienne constitution, ne croient Pua & Pautre être devenus français que quand l'Autriche & l'Angleterre auront formellement cédé la Belgique à la république française; jusqu'à ce moment, ils traitent la réunion de plaisanterie. C'est un enlèvement aveugle de leur part, mais l'effet n'en existe pas moins. Il s'en faut bien que ceux qui ont provoqué la suppression des ordres religieux avec tant de précipitation, en ayant bien calculé tous les effets nécessaires ou possibles.

F R A N C E.

De Paris, le 14 brumaire.

L'exposition des ouvrages des artistes au salon du Muséum, est prolongée jusqu'au 25 de ce mois. Le public jouira très-incessamment de la collection des dessins des grands-maîtres des trois écoles.

Le directoire exécutif a reçu des dépêches du général en chef Buonaparte; elles sont datées du quartier-général de Vérone, du 4 brumaire; elles annoncent que l'armée d'Italie est toujours dans la situation la plus favorable. L'ennemi paroissant vouloir passer la Piave pour s'établir sur la Brenta, le général en chef a fait ses dispositions pour déjouer ses projets: la paix avec Naples & notre situation avec les peuples d'Italie, nous assurent la conservation de nos conquêtes. Parmi les renseignements qui concernent l'évacuation de la Corse par les Anglois, on remarque que 600 matelots & soldats prisonniers de

guerre en Corse, sont arrivés de Bastia à Livourne. Le général en chef mande que le général Wurmsier est conduit à la dernière extrémité dans Mantoue; qu'il manque de vin & de fourrages; que la garnison mange ses chevaux, & qu'il y a quinze mille malades.

Aux Rédacteurs des Nouvelles Politiques.

Un négociateur anglais arrive à Paris pour traiter la paix; les deux gouvernemens annoncent le même de terminer cette effroyable & inutile destruction de l'espèce humaine. Tous deux, comme c'est l'usage de ceux qu'il existe des gouvernemens, protestent de leurs intentions pacifiques & presque de leur philanthropie. Je ne dois bien les en croire l'un & l'autre, mais l'expérience des siècles inspire une juste défiance.

Cependant il est un point sur lequel les deux gouvernemens paroissent d'accord.

Les deux partis qui divisent ou paroissent diviser le parlement d'Angleterre se réunissent pour dire qu'il faut faire la paix qu'autant qu'elle ne portera nulle atteinte à la dignité nationale.

Cambacérés, parmi nous, a tenu officiellement le même langage.

Voilà donc une donnée réciproquement convenue; nous n'aurons pas la paix si la dignité angloise & la dignité française ne sont pas également ménagées.

Rien de plus clair, si on pouvoit savoir bien précisément en quoi consiste la dignité nationale.

Louis XIV (dont c'est aujourd'hui la mode de dire plus de mal qu'il n'en mérite, comme ce fut long-temps de n'en dire plus de bien qu'il n'en méritoit) Louis XIV faisoit consister la dignité nationale à s'ensevelir sous les ruines de la monarchie, plutôt que recevoir les conditions auxquelles ses ennemis consentoient à lui donner la paix.

Cette fierté convenoit à un monarque qui, par la nature du gouvernement alors existant, étoit le centre de la nation, auquel tout se rapportoit, & qui ne voyoit dans ses sujets que des instrumens de sa puissance & de sa gloire.

Aujourd'hui il n'en est pas, ou du moins il n'en peut être ainsi. Il est bien vrai que nous sommes trop dépourvus des instrumens très-passifs entre les mains de ce qui nous gouverne; mais pourtant ils ne peuvent tout-à-fait nous baisser à leur gré.

Prions les donc de nous dire ce qu'ils entendent par dignité nationale.

Ce n'est assurément pas le bonheur public; car le bonheur est la chose dont s'occupe le moins les députés de l'autorité.

Il leur arrive souvent de parler de population, de richesses, de commerce. On fait là-dessus des suppositions & des calculs que peu de personnes peuvent contrôler ou vérifier.

Ne voit-on pas en Angleterre tout un parti affirmer que l'agriculture & le commerce dépérissent, tandis qu'un autre parti les représente dans l'état le plus florissant & le plus prospère?

N'en est-il pas de même en France, avant & depuis la révolution?

Ces assertions opposées sont appuyées sur des faits qui paroissent également vrais, sur des calculs qui semblent également exacts.

Les gouvernemens ont donc beau jeu quand ils

lent de la
de la po
ne peut pa
Il n'en
pable, de
suader aux
frent; on
la noble as
soutient q
sente fort
Ainsi qu
leur, c'es
éloigné; o
tis; pensat

L
Ils con
raison; car
sagere.

Si j'ente
a dit de l
toute exté
en représen
interne, o
jouissances
tions & de

La digni
Ne resse
gloire?

Mais der
qui gouver
ce n'est ma

Tous ce
grandissem
dans l'aug
plus funest

Plus on
ces tems d
bonheur na
bruyant é
malheureux
une triste

Ce n'est
ou consent
pour les n
mais pour

sances de l
plir leur d
notre bonh
que de la l

Or, pou
de véritab
tier, indép
morales; t
n'est que c
contre les
peu m'impo
laquelque
mais nulle

Qu'imp
D'appr

lent de la prospérité de l'agriculture, de l'accroissement de la population, de l'agrandissement du commerce ; on ne peut pas aisément les démentir.

Il n'en est pas ainsi du bonheur ; c'est une chose palpable, de tous les jours, & pour tous. On ne peut persuader aux hommes qu'ils sont heureux quand ils souffrent ; on ne peut même le leur affirmer, à moins d'avoir la noble assurance du cordonnier de M. Jourdain, qui lui soutient que ses souliers ne le blessent point, quoiqu'il sente fort bien la douleur qu'ils lui causent.

Ainsi quand les charlatans politiques parlent de bonheur, c'est pour en donner l'espérance dans un avenir éloigné, où ils ne pourront être personnellement démentis ; pensant comme le charlatan qui disoit :

Avant l'affaire,

Le roi, l'âne ou moi nous mourrons.

Ils comptent sur la crédulité des nations ; & ils ont raison ; car ils obtiennent presque tous une confiance passagère.

Si j'entends bien d'ailleurs ce que jusqu'à présent on a dit de la dignité, il me semble que c'est une chose toute extérieure, toute en-dehors ; elle consiste en pompe, en représentation ; le bonheur de sa nature est plus calme, interne, obscur, fuyant le bruit & l'éclat. Il est dans les jouissances douces & domestiques ; cela est vrai des nations & des individus.

La dignité n'est donc pas le bonheur.

Ne ressemble-t-elle pas beaucoup à ce qu'on appelle la gloire ?

Mais demandons si on veut parler de la gloire de ceux qui gouvernent ou de la gloire de la nation : on sait que ce n'est malheureusement pas la même chose.

Tous ceux qui gouvernent placent leur gloire dans l'agrandissement de leur autorité, dans les succès militaires, dans l'augmentation du territoire, &c. &c. toutes choses plus funestes qu'utiles aux peuples.

Plus on a étudié l'histoire, plus on se convainc que ces tems de gloire ne sont en aucune manière ceux du *bonheur national* : les peuples qui occupent avec le plus bruyant éclat la scène du monde, ont aussi été les plus malheureux au dedans. La France fournit depuis cinq ans une triste & brillante preuve de cette vérité.

Ce n'est pourtant pas pour eux qu'ils ont été faits ou consentis ou soufferts chefs du gouvernement, c'est pour les nations ; ce n'est pas pour leur propre gloire, mais pour la nôtre ; il seroit tems que toutes les puissances de la terre fissent consister leur gloire à bien remplir leur devoir, c'est-à-dire à s'occuper de nous, de notre bonheur, ou, si l'on veut, de notre dignité plus que de la leur.

Or, pour les peuples comme pour les individus, il n'est de véritable dignité que dans l'exercice libre, plein, entier, indépendant de toutes leurs facultés physiques & morales ; tout ce qu'on peut exiger ou prétendre au-delà n'est que chimère ; c'est contre les droits de la nature, contre les droits de l'ordre social. Ainsi, par exemple, peu m'importe que le territoire s'agrandisse ; je vois bien la quelque jouissance d'orgueil pour ceux qui gouvernent, mais nulle cause de bonheur pour leurs peuples.

Qu'importe à ma patrie, aux Romains que tu braves,

D'apprendre que César a de nouveaux esclaves.

Vour. *Mort de César.*

Ce que que nous voulons, ce qu'il nous faut, c'est que personne ne nous gouverne & ne nous commande que suivant une loi par nous consentie & dans une forme antérieurement réglée. Voilà, je le répète, notre vraie, notre seule dignité. Malheur, sans doute, aux gouverneurs d'hommes qui la placent ailleurs ; mais malheur aussi à ceux qu'ils gouvernent ; car leurs maux ne sont pas de courte durée.

(*Un de vos plus assidus abonnés.*)

Note des Rédacteurs. Nous recevons avec reconnaissance tous les dons que voudra bien nous faire l'ingénieux correspondant qui sait exprimer avec élégance & précision des idées justes & salutaires, si appropriées à nos besoins.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LACUÉE.

Séance du 9 brumaire.

Loisel fait hommage au conseil, au nom du citoyen Piollet, graveur à l'hôtel des monnoies, d'un calendrier métallique.

Dumas, organe d'une commission, propose d'approuver la résolution concernant la nouvelle organisation militaire. Il trouve qu'on a sagement profité des objections qui avoient été faites contre la première résolution, & que l'on a fait tous les changemens nécessaires.

En remettant toute la puissance de la loi entre les mains du commandant en chef de l'armée, dit-il, nous aurons fait notre devoir. Ce sera au pouvoir exécutif à faire le sien. Qu'il se persuade que pour établir une discipline sévère, même au milieu des mouvemens qui se font dans ce moment, il ne faut que le vouloir fortement. Qu'il fixe principalement ses regards sur la hiérarchie des emplois militaires supérieurs, & qu'il descende ensuite de grade en grade ; qu'il ne s'en laisse pas imposer sur-tout par l'audace militaire de ces hommes qui se sont glissés dans l'armée au milieu de ses rapides succès, mais qui se sont démasqués dans la fortune contraire, & lorsqu'il a fallu combattre sans profit ; qu'il se souvienne que les brigands prodigent aussi quelquefois leur vie & rougissent de leur sang la proie qu'ils ont arrachée.

Le rapporteur jette ensuite un coup-d'œil sur notre position militaire. Pendant que l'audacieux Buonaparte redouble d'efforts pour achever de soumettre l'Italie, le général Moreau termine sur le Rhin la plus étonnante campagne qui ait illustré les armées françaises. La constitution ne nous permet pas de nous livrer à l'examen détaillé des opérations de la guerre, à moins qu'elles ne soient un élément nécessaire de nos discussions ; mais nous ne pouvons nous refuser la satisfaction d'admirer le général Moreau & la justesse de ses combinaisons & la vigueur de ses résolutions dans les positions difficiles où la fortune, & non aucune faute de sa part, l'avoit placé, pour ne voir que le résultat qui nous intéresse, la situation dans laquelle nos armées recevront les nouvelles lois.

Les ennemis qui, malgré leurs derniers succès, n'ont pu qu'avec peine reprendre leur première position, nous

rendent eux-mêmes justice. Ils ne se flattent point de faire contre nous ce que nous avons exécuté chez eux. Ni la nature des positions, ni nos places fortes ne le permettent.

Ajoutons à ces obstacles une armée bien disciplinée, & la paix est sûre. Vous la voulez avec toute la nation. Le directoire desire sans doute pouvoir l'offrir à l'Europe désolée; l'armée l'appelle. Eh bien! c'est à l'armée de la faire. Chaque défenseur de la patrie, officier ou soldat, peut y concourir très-efficacement, non plus seulement par leur dévouement dans les combats (nous avons appris à y compter), mais par leur bonne conduite, & par l'observation de la discipline.

Qu'aucun besoin de l'officier ni du soldat ne puisse servir d'excuse aux murmures & de prétexte au désordre. Je ne sais quels sacrifices seront nécessaires pour atteindre le but; mais je sais qu'il n'en est pas que l'intérêt national ne nous commande d'exiger, après en avoir donné nous-mêmes l'exemple. La paix extérieure & la sécurité intérieure sont à ce prix.

On a long-tems, je le sais, abusé de ces expressions. Toujours le danger étoit pressant; mais l'espérance étoit vague. L'intérêt ou le caprice des factieux pouvoient la reculer à leur gré. Nous avons aujourd'hui des gages certains; nous touchons au terme; nous touchons à la paix. Bientôt il ne sera plus au pouvoir d'aucun intérêt particulier de nous la ravir. Achevons donc d'ôter aux ennemis toutes leurs armes, aux perfides tous leurs prétextes; réformons, payons, honorons notre armée, & faisons-lui observer une discipline sévère, toute républicaine & fondée sur la plus entière soumission aux loix.

Le conseil approuve la résolution & ordonne l'impression du rapport.

C O N S E I L D E S C I N Q - C E N T S .

Présidence du citoyen CAMBACÉRÈS.

Séance du 14 brumaire.

De nombreuses réclamations avoient été adressées au conseil relativement à la vente des maisons curiales. Duprat, au nom d'une commission spéciale, propose un projet d'arrêté, tendant à charger le directoire exécutif de statuer sur ces réclamations.

Le conseil passe à l'ordre du jour.

Duprat expose ensuite qu'on a vendu les presbytères dans plusieurs communes où il n'y avoit pas d'autres édifices publics à la disposition des administrations municipales pour y tenir leurs séances. Il propose donc d'autoriser dans ce cas ces administrations à tenir leurs séances dans ces presbytères, à la charge d'un payer un loyer convenable à ceux qui les ont acquis.

Ce projet est rejeté par la question préalable.

Le conseil renvoie à l'examen d'une commission la proposition faite par Jerd Panvilliers de déclarer les maisons curiales aliénables comme le reste des biens nationaux.

Rouyer fait arrêter qu'il sera fait un fond d'un million 78 mille 600 & quelques francs pour le paiement des pen-

sions des défenseurs de la patrie blessés ou infirmes, & des veuves de ceux qui sont morts pour le service de la république.

Crassous présente la rédaction de la résolution prise avant-hier relativement à la loi du 3 brumaire.

Lamarque s'élève contre le premier article; il dit que le conseil n'a point arrêté une disposition qui se trouve dans cet article & par lequel sont exceptés de la loi d'amnistie, les déportés par décret formel de la convention.

Quelques membres représentent que Lamarque entre dans le fond de la question.

Berlier obtient la parole pour une motion d'ordre; il demande, vu l'importance de l'objet, que la rédaction présentée par Crassous soit imprimée afin qu'on puisse y réfléchir, & toute discussion ajournée jusqu'après cette impression.

Cette proposition est adoptée.

C O N S E I L D E S A N C I E N S .

Séance du 14 brumaire.

Sur le rapport de Maleville, le conseil approuve une résolution du 7 brumaire, qui porte que l'on ne sera reçu à former une demande en cassation contre les jugemens de police municipale & correctionnelle, qu'autant que l'on produira le récépissé des consignations ordonnées par l'article IV du titre V du règlement de 1788.

Le conseil apprend que le citoyen Tattegrain, l'un de ses membres, vient de mourir dans sa famille, à la suite d'une maladie qui l'avoit forcé de demander un congé.

Sur le rapport de Lacombe-Saint-Michel, le conseil rejette une résolution du 24 messidor, relative à la nouvelle organisation de la gendarmerie nationale. Les motifs du rejet sont que la résolution est incomplète, très-vicieuse dans sa rédaction, & qu'elle donneroit lieu à des dépenses énormes qu'il est possible d'éviter.

Bourse du 14 brumaire.

Amsterdam. 59 $\frac{3}{4}$, 59 $\frac{1}{2}$, 60.	Lang. d'arg. 50 l. 2 s. 6 d. à 5 s.
Hambourg. 192 $\frac{1}{2}$, 190 $\frac{1}{2}$.	Piastre. 5 l. 5 s. 3 d.
Madrid. 11 l. 10 à 17 s. 6 d.	Quadruple. 79 l.
Cadix. 10 l. 17 s. 6 s. d. à 15 s.	Ducat d'Hollande. 11 l. 10 s.
Gènes. 91 $\frac{3}{4}$, 92 $\frac{1}{2}$.	Souverain. 33 l. 15 s. à 34 l.
Livourne. 100, 101.	Mandat, 4 l. 6 s., 5 $\frac{1}{2}$, 6 s. 3 d.,
Bâle. 1 $\frac{1}{2}$ à 15 jours.	6 s. $\frac{1}{2}$, 7 s. 3 d., 7 s. 6 d.,
Or fin. 101 l. 5 s.	8 s., 7 $\frac{1}{2}$.

Esprit $\frac{1}{2}$, 500 liv. — Eau-de-vie 22 deg, 365 liv. — Huile d'olive, 1 liv. 5 s. — Café, 1 liv. 16 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 17 s. — Savon de Marseille, 1 l. 1 s. — Chandelle, 13 s.

Description topographique et politique de la partie Espagnole de Saint-Domingue, avec des observations générales sur le climat, la population, les productions, le caractère & les mœurs des habitans de cette colonie, & un tableau raisonné des différentes parties de son administration; accompagnée d'une nouvelle carte de la totalité de l'île. Par M. L. E. Moreau de Saint-Méry, membre de la société philosophique de Philadelphie; 2 volumes in-8° A Philadelphie, & se trouve à Paris, chez Dupont, rue de la Loi, n°. 1251.

N. C. Prix de 16 liv. po. La comm. bary pacot impatience l. négociateur arrivé ce t. mesager W. des dépêch. dant les for. bourse hier avant hier, 3 pour 100. Le banqu. chez M. Pit. leur comm. précéd. mme. ce plan est. cepial de l. d'extraord. Le grand a. est de supp. la rareté se. nière très la. Il s'élève. D'abord il. deux million. menter de s. Mais il y. papiers, ur. Voici ce q. « Les banq. adjacentes se. compagnie p. d'eux hypor. solide, chae. ciation jusq. billets seron. comme aussi. Cette énonci.